



ASSOCIATION POUR LA | FOR THE PROTECTION
DU | OF
LAC DE L'ACHIGAN

Avis de convocation

Chers Membres,

L'Association pour la protection du lac de l'Achigan désire aviser ses membres ainsi que les gens souhaitant devenir membres que l'assemblée générale annuelle se tiendra :

Samedi 10 juin 2023
au **CENTRE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE****
De 9 h 30 à 12 h 30

**** Pour assister à l'assemblée virtuellement**, vous devez vous inscrire du 1 au 9 juin 2023 19 h. Le formulaire sera disponible sur notre site Web.aplaweb.ca.

Cette rencontre sera l'occasion pour le conseil d'administration de **rendre compte** de ses principales actions et réalisations de l'année, de même que de **présenter les enjeux de l'heure** en lien avec la mission de l'organisation.

C'est aussi une opportunité pour **poser vos questions** et signifier au conseil **vos priorités pour l'année à venir**.

Nous vous indiquerons ultérieurement comment nous faire parvenir vos questions.

Votre présence ainsi que votre participation récompensent l'effort des bénévoles qui travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année. Elles représentent un gage de votre engagement envers la qualité de l'environnement du lac de l'Achigan ainsi que de la qualité de vie dont nous bénéficions tous.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présentation des directeurs.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2022.
4. Adoption du bilan financier se terminant le 31 mars 2023.
5. Rapport d'activités 2022-2023.
6. Ratification des actes posés par le conseil d'administration.
7. Élection des directeurs.
8. Mot du maire.
9. Période de questions et préoccupations des membres.
10. Varia.
11. Levée de l'assemblée.

Composition du conseil d'administration

M. Yvan Gingras, président
M. Jean-François Gareau, 1^{er} vice-président
M. Pierre-Jacques Leduc, 2^e vice-président
M. Yoland Coutu, conseiller juridique
M. Stéphane Ricard, secrétaire-trésorier
Mme Johanne Gauthier, directrice
M. Georges Raymond, directeur.
M. André Rousseau, directeur
M. Stephen Lafrance, directeur
M. Stuart Fraser, directeur

Merci de prévoir ce moment à votre agenda,

Rapport d'activités 2022-2023

MISSION DE L'APLA

« Protéger l'environnement du lac de l'Achigan
et la **qualité de vie** des gens qui en bénéficient. »

CONTINUONS NOS EFFORTS !

Nous avons la chance de vivre aux abords d'un joyau des Basses-Laurentides, un lac encore en santé, grâce aux efforts conjoints de l'APLA et de la Municipalité pour préserver la qualité de l'eau, la qualité de vie au lac de l'Achigan ainsi que la valeur des propriétés.

Votre conseil d'administration **est à l'affut des études et des recherches** pouvant nous guider en vue d'adopter les meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement. **Merci !** de faire votre part et n'oubliez pas que tous les gestes comptent.

Voici une brève description des avancées en lien avec les enjeux soulevés l'an dernier :

PROTECTION DE LA BANDE RIVERAINE :

- Poursuivre la **sensibilisation** :
 1. Pour le **respect des zones désignées** (situées à 300 mètres des rives et dans 7 mètres ou plus de profondeur) à la pratique du surf, du wakeboard et de l'utilisation de ballasts remplis;
 2. Pour le **respect de la zone du 75 mètres de la rive**, où la **vitesse maximale permise est de 10 km/h ou 6,21 mph**;
- Patrouille terrestre municipale : **veille au respect de la réglementation municipale**, sensibilise à la protection des bandes riveraines et peut émettre des constats au besoin.
- Commande regroupée de végétaux en ligne.

QUALITÉ DE L'EAU :

- L'APLA poursuit sa participation au Réseau de Surveillance des Lacs (RSVL) et maintient le système d'effarouchage des goélands sur le lac;
- **Poursuite** de notre participation au **projet de recherche lac témoin** mis sur pied par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Bleu Laurentides;
- **Ouverture** de la descente municipale lorsque le niveau du lac est en bas de la ligne des hautes eaux, selon la règle graduée installée à la descente municipale.

PLAN DIRECTEUR DU LAC :

L'APLA a confié à CRE Laurentides le mandat de mettre à jour le plan directeur du Lac, lequel avait été réalisé en 2012. Ceci nous permettra de bien orienter nos actions futures.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

- **Poursuite** de notre participation au projet d'études sur les cyanobactéries « **Adopte un lac** »; fas.umontreal.ca/adopte-un-lac/
- **Balisage de 3 zones témoins pour contrer le myriophylle à épis;**
- **Production d'une vidéo sur la protection des zones témoins du myriophylle à épis :** <https://www.youtube.com/watch?v=EPa8sUhE1XE>.

EAUX DE RUISSELLEMENT:

Suivis périodiques des problématiques soulevées par les citoyens avec la Municipalité.

CIVISME SUR LE LAC:

- **Mise à jour du code d'éthique et de la carte du Lac** pour les zones de protection du myriophylle à épis;
- Communications via notre page FaceBook et courriels à nos membres.

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE :

- Des représentants de l'APLA assistent aux séances du conseil municipal;
- L'APLA a fait appel à un cabinet d'avocats pour s'assurer de la conformité du projet COCRÉA avec le règlement de zonage, soit la définition de camp de vacances. Nous sommes d'avis que le projet n'est pas un camp de vacances, en divergence avec la position de la Municipalité;
- L'APLA fait le suivi du projet COCRÉA afin de s'assurer que les activités permises soient conformes aux définitions et participe au comité de vigie mis en place par la Municipalité.

ADHÉSION 2023

L'adhésion à l'APLA est **gratuite**. L'Association compte sur le soutien financier de la municipalité de Saint-Hippolyte à travers le Fonds Vert ainsi que les **contributions volontaires de ses membres**, lesquelles demeurent essentielles à l'équilibre budgétaire. Les contributions volontaires des membres ont été de plus de 17 000 \$ en 2022, un grand merci à tous nos donateurs.

Depuis le **24 octobre 2022**, l'APLA est reconnue comme un organisme de bienfaisance par l'Agence du Revenu du Canada et émettra des reçus fiscaux pour les dons reçus après cette date. Un partenariat a été établi avec PayPal pour la collecte des dons via carte de crédit sans frais et l'émission d'un reçu de charité sous le nom de leur organisation caritative.

Depuis 2017, le renouvellement est automatique ; ceux qui désirent se retirer devront faire part de leur intention à l'APLA. Il est possible d'**adhérer** et faire un **don en ligne** à partir de notre site web. Nous acceptons également les virements Interac, à l'adresse info@aplaweb.ca.

POURQUOI DEVENIR MEMBRE DE L'APLA ?

- Pour protéger l'environnement et la qualité de vie au lac de l'Achigan ;
- Pour protéger la valeur de nos propriétés (riveraines et non riveraines) ;
- Pour exprimer notre opinion, nos préoccupations ;
- Pour s'assurer d'une représentation proactive et vigilante sur le plan municipal et provincial ;
- Pour se tenir informé et participer à la protection du lac de l'Achigan et de son bassin versant.

Au plaisir de vous accueillir !



Yvan Gingras, Président
APLA